

Image not found or type unknown



Hébergement de mon père à mon domicile

Par **jussaume**, le **06/04/2009** à **14:12**

Bonjour, mon père, qui a 96 ans, est hébergé chez moi depuis 2 mois, car sa femme ne peut plus s'occuper de lui pour raison de santé. Il est domicilié dans la sarthe. j'habite la seine et marne. Quels sont ses droits ? Que puis-je faire pour lui (changement centre sécurité sociale, nouveau médecin etc..) dois-je faire des démarches pour qu'il soit domicilié en seine et marne. Je suis un peu perdue. je précise que mon père perd de plus en plus la tête et n'est plus vraiment en état de décider pour lui.